



Le 21 novembre 2013

## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 12 novembre 2013

Le mardi 12 novembre 2013, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 5 novembre 2013 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### *Mairie de Beauzac :*

Monsieur Jean PRORIOL  
Monsieur Daniel GIDROL  
Madame Jeanine GESSEN  
Madame Monique SURREL-SATRE

#### *Mairie de la Chapelle d'Aurec :*

Monsieur François BERGER  
Madame Christiane MOURIER  
Monsieur Rémy GUICHERD

#### *Mairie de Monistrol sur Loire :*

Monsieur Yves CHAVENT  
Monsieur Robert VALOUR  
Monsieur Yvan CHALAMET,  
Monsieur Bruno CORNU  
Monsieur Pierre ETEOCLE (pour les questions 1 et 2)  
Monsieur Dominique MARTIN

#### *Mairie de Sainte-Sigolène :*

Monsieur Dominique FREYSSENET  
Monsieur Bernard NOTTELET ayant le pouvoir de M. JANUEL  
Madame Juliette DURIEU  
Monsieur Didier ROUCOUSE, ayant le pouvoir de Mme GIRAUD

*Mairie des Villettes :*

Monsieur Louis SIMONNET

Monsieur Marc PREBET

Madame Karen JAY

Madame Cécile PICARD

ETAIT EXCUSE :

Monsieur André SAGNOL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Jacqueline ASTIER-SABOT, MM. Jean-Pierre FAYARD, Patrick RIFFARD, Francisque TEYSSIER, Madame Annette LOMBARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Olivier PANGAUD, agent de développement économique

Madame Odile CHABALIER, rédacteur

Louis SIMONNET soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il présente Madame Odile CHABALIER, rédacteur, actuellement en poste au Conseil Général de Haute-Loire, qui occupera les fonctions occupées par Madame Sandrine BERNAUD.

Il lui souhaite la bienvenue à la communauté de communes Les Marches du Velay.

Le conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### *1 - Avenant à la convention avec l'ADIE*

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant à intervenir avec l'Association pour le Droit à l'Insertion Economique (ADIE), concernant l'extension du champ d'intervention de l'ADIE auprès des personnes dans le besoin à la communauté de communes Les Marches du Velay.

Jean PRORIOLO rappelle à l'assemblée qu'en 2005, le conseil communautaire avait autorisé la signature d'une convention avec l'ADIE permettant l'attribution d'une aide de 500 euros en complément d'une aide et d'un micro crédit alloués par l'association.

Cette action avait concerné 13 personnes de la Communauté de communes Les Marches du Velay depuis la signature de la convention.

La proposition de l'ADIE vise à élargir le champ d'intervention de l'association en engageant une action en faveur des salariés précaires souhaitant bénéficier d'un micro crédit pour se doter d'un moyen de déplacement en vue d'accéder à un emploi ou de faire des recherches dans ce domaine.

L'aide de la communauté de communes serait de 1000 euros par projet.

Jean PRORIOL précise que ce type d'aide permet de donner un coup de main à des personnes qui sont dans le besoin.

Louis SIMONNET souligne le caractère peu élevé de cette intervention.

François BERGER s'interroge sur la légalité de cette intervention de la communauté de communes et indique que, selon lui, cette intervention se situe davantage dans le champ d'action du CCAS.

Louis SIMONNET rappelle que le soutien à l'économie solidaire fait partie des statuts de la communauté de communes. Il précise également, que ce problème de moyens de déplacements pour le demandeur d'emploi est souvent évoqué par les responsables de la Mission Locale pour l'emploi.

Yves CHAVENT indique qu'il a entendu cette préoccupation lors de l'assemblée du GICESSE à laquelle il participait.

François BERGER souligne qu'il faudra bien veiller à ce que cette dotation soit orientée vers la recherche de l'emploi.

Pierre ETEOCLE fait part de son soutien au projet, en précisant comme M. François BERGER, que l'on doit veiller au bon emploi des aides accordées.

### 2 – Opération « HABITER MIEUX »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 de la convention avec l'ANAH, concernant le soutien aux travaux destinés à financer l'efficacité énergétique des logements occupés par leurs propriétaires.

Cette convention prévoit une intervention de la communauté de communes de 500 euros par dossier. La communauté intervient également en finançant une prestation du CALFACT pour l'analyse et l'instruction des dossiers.

A une question de M. GUICHERD qui s'interrogeait sur la maîtrise du nombre de dossiers, M. SIMONNET indique que l'ANAH instruit les dossiers et que l'intervention de la communauté de communes ne fait que compléter les aides existantes. Il précise que l'aide est conditionnée à une amélioration du bouquet énergétique de 35 % et soumise à des conditions de ressource.

### 3 – Avis sur le PLU de Beauzac

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la mise en place du PLU sur la commune de Beauzac.

Yves CHAVENT, vice-Président à l'aménagement et au développement durable, présente les grandes orientations du projet contenues notamment dans le PADD et indique que l'ensemble du PLU a reçu un avis favorable de la commission SCOT du Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire.

#### 4 – Décisions Modificatives

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de décisions modificatives budgétaires concernant les budgets principaux, les budgets annexes : Vente d'énergie, la Croix Saint Martin, Pirolles, La Borie et Bâtiments locatifs.

A la demande de M. SIMONNET et en l'absence de M. RIFFARD vice-président délégué, M. BOZONNET, Directeur Général, présente les principaux éléments contenus dans ces décisions qui concernent principalement les variations prévisionnelles de stocks dans certains budgets des zones d'activité et la pratique d'amortissements sur les budgets Vente d'Energie et Bâtiments Locatifs.

#### 5 – Création d'un Budget annexe Ordures Ménagères

Le Conseil communautaire approuve la création d'un budget annexe Ordures Ménagères à partir de l'année 2014.

Louis SIMONNET indique que cette possibilité est désormais offerte et que dans un souci de transparence des couts et comme cela avait été souhaité, la communauté de communes permettra la création de ce budget annexe régi par la circulaire M14 qui reprendra l'intégralité des charges et produits du service.

#### 6 – Liquidation du Budget annexe Campine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la liquidation des opérations liées au budget Campine, entraînant l'intégration du résultat déficitaire, soit : 53 673.96 euros dans le résultat du Budget Général.

Louis SIMONNET indique que les opérations comptables à ce budget sont terminées, que le résultat constaté au terme de l'opération est conforme aux prévisions réalisées avant le début de l'opération

#### 7 – Centre Aquatique l'OZEN- Avenant N° 2 avec la société HESTIA société fermière de l'OZEN

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant N°2 à intervenir avec la société HESTIA fixant les modifications d'ouverture de l'équipement et les modifications tarifaires incluses dans les annexes 9 et 14, ainsi que la modification du nombre d'agent mis à disposition à la suite du départ de M. THOMOLLARI.

Louis SIMONNET indique que ces modifications ont déjà recueilli l'avis favorable du bureau et qu'elles sont d'ores et déjà en place depuis le mois de septembre 2013.

8-Extension d'action en faveur de l'Enfance Jeunesse Demande de prise en charge dans le contrat CAF

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la demande d'intégration dans le contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF des actions nouvelles intervenues en 2012-2013.

Dominique FREYSSENET précise que ces interventions portent sur les sujets suivants :

- Mise en place d'accueils adolescents sur les communes des VILLETTES et de LA CHAPELLE D'AUREC
- Augmentation du temps de travail par l'association des 6 Loupiots en Marche qui gère le RAM.
- Prise en compte d'une augmentation d'agrément de 27 à 30 personnes par la crèche TOBOGGAN à Sainte-Sigolène.

Il indique que le montant supplémentaire alloué par la CAF s'élèverait à 24 000 euros.

10 – Entretien du Petit Patrimoine – Demande de la commune de Beauzac

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 3715.88 euros à la commune de Beauzac pour la restauration extérieure de l'ancienne gare de Bransac à Beauzac.

Louis SIMONNET indique que ce bâtiment a été racheté par la commune de Beauzac en 2011, afin de réaliser à terme, un espace collectif au profit des habitants.

Les travaux de restauration s'élèvent à 7431.45 euros TTC et sur proposition du bureau, dans le respect des décisions relatives à des projets mis en œuvre par les communes pour des opérations relatives au Petit Patrimoine, le montant de la subvention allouée est proposé sur la base d'un taux de 50% du montant des travaux soit 3715.88 euros.

Daniël GIDROL complète cet exposé en faisant un rapide historique de ce projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H30.

Monistrol sur Loire,  
Le 21 novembre 2013

Le Président,  
Louis SIMONNET



Community of Communaries  
Les Marchés de l'Est